



## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE A L'OCCASION DE LA 138<sup>E</sup> EDITION DE LA FETE DU TRAVAIL

- ✓ Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Douala 5<sup>e</sup>,
- ✓ Madame et messieurs les Adjoints au Maire,
- ✓ Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
- ✓ Très Chers Collaborateurs,
- ✓ Distingués Invités,
- ✓ Mesdames, Messieurs.

En ce jour mémorable, où le Cameroun, de concert avec la Communauté Internationale, célèbre la **138<sup>e</sup> Edition de la Fête Internationale du Travail**, Permettez-moi sous les flots de l'émotion vive et de l'ambiance particulièrement chaleureuse de cet après-midi, de prendre la parole pour vous souhaiter à mon tour, une cordiale bienvenue dans ce cadre sacré, d'entretien et d'expression de la foi du travailleur.

Par ailleurs, comment pourrais-je rester indifférent au grand déploiement qui fut le vôtre ce matin sur la place de la **BESSEKE**, où votre magnifique passage a été distinctement apprécié, si l'on s'en tient à la salve d'applaudissement qu'il a suscité.

Félicitations une fois de plus, car vous avez su démontrer aux yeux de tous que Douala 5<sup>e</sup> mérite bien la place qui est sienne, de **1<sup>ère</sup> CTD au Cameroun** en ce qui concerne ses réalisations, son savoir et son savoir-faire.

✓ **Monsieur le Représentant du collectif des Délégués, porte-parole du personnel communal de Douala 5<sup>e</sup>,**

Je voudrais de prime à bord vous remercier pour les mots aimables prononcés à mon endroit et à l'endroit de l'ensemble de l'exécutif communal.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les préoccupations qui sont les vôtres et ceux de l'ensemble du personnel. Certaines de ces préoccupations sont pour la plupart certes, légitimes mais nécessitent une synergie d'actions mutuelles et concertées qu'ensemble nous devons dans un cadre légal et réglementaire, rechercher des solutions appropriées, efficaces, pérennes, voire définitives. De ce point de vue, soyez-en rassuré, j'en ai pris la pleine mesure et je m'y engage fermement.

**S'agissant de l'organigramme :**

Des instructions ont été données suite au récent vote du compte administratif pour une révision complète du schéma existant afin de l'arrimer aux nouvelles exigences qu'impose notre statut de "**Commune de Première classe**".

Comme vous pouvez le constater, le train de l'émergence de notre municipalité est résolument en marche et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

A l'aune de la compétitivité planétaire et dans un contexte de décentralisation poussée au Cameroun, les performances que nous avons réalisées depuis le début de notre mandature en 2020 et qui nous hissent aujourd'hui au sommet de la pyramide, m'obligent à vous dire que notre commune se doit d'être un véritable catalyseur de la compétitivité territoriale au service du bien-être de nos populations.

Vous l'avez si bien dit tout à l'heure, **Monsieur le Délégué du Personnel**, la Commune d'Arrondissement de Douala 5 est l'une des plus importantes de notre pays. Ce statut comme, il fallait s'y attendre, est très difficile à assumer et à s'y maintenir. C'est la raison pour laquelle je demande plus d'ardeur au travail.

En effet, qu'est-ce que la bonne gouvernance ?

Il s'agit de faire beaucoup avec peu car les besoins étant innombrables et les ressources insuffisants.

Nous, membres de l'exécutif essayons autant que faire se peut, de la maintenir au firmament avec tous les sacrifices que cela suppose.

Depuis bientôt 04 ans, en marge de nos actions propres à l'interne visant à améliorer aussi bien vos conditions de travail que celles de vie de nos populations, nous sommes de toute ardeur au travail et consacrons toutes nos énergies pour la satisfaction de l'intérêt général, notre bien commun.

Toutefois, votre prise de conscience à la fois individuelle et collective est requise pour maintenir le flambeau de notre Commune bien haut.

Le travailleur en général et celui de Douala 5<sup>e</sup> en particulier est un sujet de droit et dont il convient de le souligner, a comme tout citoyen, des obligations vis-à-vis de l'Institution qui l'emploie.

- Si les arriérés de salaire sont devenus un lointain souvenir dans notre Commune ;
- Si les agents communaux et leurs conjoints sont régulièrement pris en charge par le biais de l'assurance maladie ;
- Si les procédés de saine émulation telles que les gratifications du personnel en fin d'année, les encouragements et primes diverses ont été activés et renforcés pour susciter le culte de l'effort et le sens du travail bien fait ;

Il est aussi tout à fait légitime d'attendre de vous que vos engagements contractuels et obligations professionnelles soient correctement tenus.

✓ **Chers Collaborateurs,**

Le travailleur a des droits qu'il faut respecter, mais aussi et surtout, des devoirs qu'il doit accomplir. La législation du travail le mentionne très bien : « **le salaire est la rémunération du service fait.** »

Or, bon nombre pense au salaire sans le moindre souci de s'acquitter de leur devoir. Par ailleurs, certains s'illustrent plutôt, par des actes d'indiscipline: retards, absences non justifiées, arnaques des contribuables et usagés, etc. Toutes choses qui ternissent l'image de notre institution et de l'exécutif.

C'est l'occasion pour moi d'interpeller tous ces derniers. Je les invite à une prise de conscience et à une remise en question car, "**chacun recevra ce qu'il aura donné**".

Les prochains jours ne seront pas paisibles pour tous ceux qui sabotent notre action et dont les faits et gestes se situent aux antipodes de la norme et de la réglementation.

Qu'il me soit en revanche permis, de féliciter tous ceux et celles qui prêchent par l'exemplarité et dont les actions quotidiennes s'accommodent et tutoient la grandeur et la célébrité de notre municipalité.

**Alors maintenant, mettez-vous au travail ; travaillez donc, travaillez !  
Car, le travail, mon ami, seul fait l'homme.**

**Bonne et heureuse Fête du Travail à tous,  
*Je vous remercie.***